

DELIBERATION N° 39b /2020
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 17 septembre 2020

Sous la présidence de M. ROULOT, Maire

Présents : M.ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOUÏ, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX

Excusés et ont donné procuration : M. FLORIN à M. DADDA, M. RUBANY à Mme GOMEZ, M. OLIVIER à Mme DANGERVILLE, Mme SAMBA à M. BOUTRY

Secrétaire de séance : Mme NAZEF

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Objet : Désignation des représentants à la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire expose que :

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution d'une Commission Communale des Impôts. Cette commission comprend pour Limay, 8 membres titulaires et 8 suppléants ainsi que le Maire ou un adjoint délégué.

Les commissaires sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double (soit 16 titulaires et 16 suppléants). Ils doivent être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, avoir au moins 25 ans, jouir de leurs droits civils et être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune.

Il appartient au Maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune.

La Commission Communale des Impôts Directs a un rôle consultatif. Elle intervient en matière de fiscalité locale.

Il est demandé au conseil municipal de procéder à la désignation des représentants du conseil municipal à la Commission Communale des Impôts Directs.

LE CONSEIL MUNICIPAL


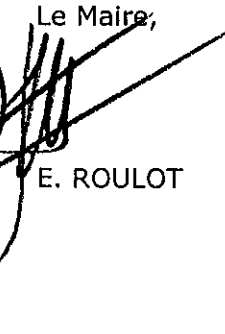
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de désigner à la Commission Communale des Impôts Directs les personnes suivantes :

Titulaires :	Suppléants :
M. Bruno BIRACH	Mme Franceline BION
Mme Liliane HOTTOT	M. Omar BOUMAROUF
M. Serge JEGOU	Mme Rose BOURLARD
Mme Valérie LECLERC	M. Stéphane BUISINE
M. François LEFEBURE	M. Bruno COURTOIS
M. Lionel LE GALL	Mme Nathalie FAGGI
Mme Catherine MARTINEZ	M. Bernard HILAIRET
M. Dominique MILLET	Mme Viviane JUILLET
M. Bruno OLIVIER	Mme Leïla MAHDAOUI
Mme Claudine PELTIER	Mme Marie-France ROCHER
Mme Gisèle POUVREAU	Mme Pascale SIBAUD
M. Christian ROPERT	M. Roland VUILLEMAIN
Mme Frédérique ROBERT	Mme Ingrid HAMEL
M. Grégory SZCZEPANSKI	M. Mickaël BERTINETTI
Mme Céline CLERGEOT	M. Bernard GUEGUEN
M. Michael DIEDHIOU	Mme Lauren CHAMPAGNE-AUBRY

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.

 Le Maire,

E. ROULOT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Désignation des représentants à la commission communale des impôts directs

Date de transmission de l'acte : 02/10/2020

Date de réception de l'accusé de
réception : 02/10/2020

Numéro de l'acte : delib-39b-2020 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20200917-delib-39b-2020-DE

Date de décision : 17/09/2020

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants